

## **Séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2015**

**Présents**: DONADEY Pierre, BARRIOS BRETON Marie Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, HAVARD-CORBIERE Chantal, SALTON Gérard, DEBOST Bernard, AMADORI Jean-Claude, CHOLVIN-HENNION Stéphanie, DOTTAIN Laurence, DUQUESNE Céline, GUINARD Carole, NICOLO Antoine, PASTOR Nicole, SAIONI Vanessa, SIMON Raphaël, SIRI Jean-Alexandre, SOUMATI Marie-Christine, THOREL Hélène, ZIZZO François.

### **Procurations :**

M. NICOLO Antoine à M. le Maire, Docteur DONADEY Pierre  
Mme CHOLVIN-HENNION Stéphanie à Mme BARRIOS BRETON M. Thérèse  
Mme DUQUESNE Céline à M. VALLAURI Jean-Claude  
M. SIMON Raphaël à M. SALTON Gérard  
Mme PASTOR Nicole à Mme GUINARD Carole

**Secrétaire :** Mme THOREL Hélène

Approbation à l'unanimité des PV des conseils municipaux des 21 juillet, 4 août et 8 septembre 2015.

Ces PV seront disponibles sur le site internet de la commune.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

## **Séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2015**

- 1)** Solidarité inondations samedi 03 octobre 2015 : ouverture d'un compte pour les dons :  
**FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842** – Réf. à rappeler : «**Solidarité inondations octobre 2015**».
- 2)** Manifestations 2016 : demandes de subventions au conseil départemental.
- 3)** Manifestations 2016 : demandes de subventions au conseil régional
- 4)** Réhabilitation de deux logements sociaux places Carnot / Camous : plan de financement.
- 5)** Aménagement passage du Vieux Four entre la place Carnot et la place Camous.
- 6)** Jeux Olympiques 2024 : Motion de soutien à la candidature de Paris
- 7)** Classes de découverte et sorties année scolaire 2015 – 2016 : vote d'un budget de 4 000 €.
- 8)** Subvention aux associations.
- 9)** Décision modificative n°3 Budget de la commune M 14.
- 10)** Personnel communal : Avenant au contrat collectif – maintien de salaire avec la MNT.
- 11)** Election des représentants au collège François Rabelais :  
Titulaire : Mme CHOLVIN-HENNION Stéphanie  
Suppléant : M. NICOLO Antoine.
- 12)** Dénomination de rue : Callada Thérésius BLANCHI, du nom d'un ancien Maire.
- 13)** ~~Offres de concours~~ : délibération retirée.
- 14)** Biens vacants sans maître quartier La Pighièra : parcelles A 983, 987, 993, 999 et 1000.
- 15)** Surveillance des festivités été 2015 : demande de subvention au Conseil départemental des AM.

**La délibération n° 15 a été ajoutée à l'ordre du jour ;  
La délibération n° 13 a été retirée de l'ordre du jour ;  
Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité sauf la  
délibération n°6 : 12 pour, 7 contre.**

**1<sup>er</sup> point ; Solidarité inondations samedi 3 octobre 2015 :  
ouverture d'un compte pour les dons :**

**Inondations du samedi 03 octobre 2015 : appel aux dons**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dramatiques inondations qui ont eu lieu samedi 03 octobre 2015 dans les Alpes-maritimes.

Il informe que l'association des Maires 06 lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes-maritimes suite à ce déluge meurtrier qui a frappé le département.

Les pompiers de L'Escarène, dont monsieur Raphaël SIMON conseiller municipal délégué, sont intervenus sur place dans des conditions particulièrement difficiles.

Chaque personne peut effectuer un versement sur le compte dédié :

**FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842**

**Référence à rappeler : « Solidarité inondations octobre 2015 »**

Les services de l'État sont informés de cette démarche afin que la répartition des fonds soit faite en concertation avec le futur comité de suivi qui sera mis en place sous l'égide du Préfet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte.

**2<sup>ème</sup> point ; Manifestations 2016 : demandes de subventions  
au Conseil Départemental :**

**Demande subventions manifestations culturelles 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les différentes manifestations culturelles organisées par la commune en 2016 peuvent être subventionnées par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le montant total prévu des dépenses figure ci-joint en annexe.

Une délibération est aussi nécessaire pour compléter ces dossiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes les subventions les plus élevées possibles pour l'organisation de ces manifestations.

### **Demande subventions manifestations sportives 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les différentes manifestations sportives organisées par la commune en 2016 peuvent être subventionnées par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le montant total prévu des dépenses figure ci-joint en annexe.

Une délibération est aussi nécessaire pour compléter ces dossiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes les subventions les plus élevées possibles pour l'organisation de ces manifestations.

### **Foire agricole de printemps Mai 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'organisation de la foire du mois de mai 2016 une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le montant total prévu des dépenses s'élève à 3000 €.

Une délibération est nécessaire pour compléter ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes la subvention la plus élevée possible pour l'organisation de cette foire.

### **Foire agricole Saint André 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'organisation de la foire Saint André 2016 une demande de subvention peut être sollicitée auprès du conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le montant total prévu des dépenses s'élève à 3000 €.

Une délibération est aussi nécessaire pour compléter ce dossier.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite du conseil départemental des Alpes-Maritimes la subvention la plus élevée possible pour l'organisation de cette foire.

### **3<sup>ème</sup> point : Manifestations 2016 : demande de subventions au Conseil régional :**

#### **Salon de l'olivier 2016 - Foire de Printemps 2016 - Foire Saint André 2016** **Demande de subvention au Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le salon de l'olivier se déroule habituellement au mois d'avril, la Foire de Printemps au mois de mai et la Foire Saint André au mois de novembre 2016.

Il informe qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, des crédits spécifiques étant disponibles.

Une délibération est nécessaire pour solliciter cette subvention.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et signer tous documents correspondants.

### **4<sup>ème</sup> point : Réhabilitation de deux logements sociaux Place Carnot/Camous : Plan de financement :**

#### **PAS - Programme d'Aménagement Solidaire - Réhabilitation de deux logements sociaux communaux - L'Escarène**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le programme d'aménagement solidaire et la délibération du 25 juin 2015 concernant le projet de réhabilitation de deux logements sociaux communaux situés place Carnot dans le cadre du volet « Habitat » du Programme d'Aménagement Solidaire.

Le montant des travaux s'élève à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Une subvention forfaitaire de 30 000 € a été obtenue auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Une délibération est nécessaire pour adopter le plan de financement prévisionnel de cette opération pour compléter les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le plan de financement suivant :

|                                               |           |
|-----------------------------------------------|-----------|
| Etat :                                        | 40 000 €  |
| Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur : | 30 000 €  |
| Conseil départemental des Alpes-maritimes :   | 9 000 €   |
| TOTAL :                                       | 79 000 €  |
| Part communale :                              | 21 000 €  |
| TOTAL OPERATION HT :                          | 100 000 € |

Soit 120 000 € TTC.

Autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes, effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

#### **5<sup>ème</sup> point ; Aménagement passage du Vieux Four entre la Place Carnot et la Place Camous - motion :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune désire valoriser le passage du Vieux Four situé entre la place Carnot et la place Camous.

A cet endroit, avant la seconde guerre mondiale, a été aménagé un four à pain avec chauffage au mazout.

Le projet est de réhabiliter cet endroit – passage et local – avec dans un premier temps la dépose des ouvrages existants.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï monsieur le Maire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

### **6<sup>ème</sup> point :**

#### **Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de L'ESCARÈNE est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de L'ESCARÈNE souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré par 12 voix pour et 7 voix contre, (Mme GUINARD Carole, M. SIRI Jean, Alexandre, Mme PASTOR Nicole – Procuration à Mme GUINARD Carole, MM SALTON Gérard, DEBOST Bernard, ZIZZO François, SIMON Raphaël – Procuration de M. SALTON Gérard),

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## **7<sup>ème</sup> point ; Classes de découverte et sorties année scolaire 2015-2016 : vote d'un budget de 4000 €**

### **Ecole : Classes de découverte et sorties année scolaire 2015 – 2016 : participation de la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque année des sorties sont organisées pour les enfants.

Le conseil départemental des Alpes-Maritimes finance en partie des séjours en classe d'environnement dans une école départementale de neige, d'altitude ou de la mer. Dans ce cadre, un séjour sera organisé à l'école départementale de neige à Valberg du 09 au 20 novembre 2015 ; (classes de CE2/CM1 et CM1/CM2).

Un autre séjour est prévu à Saint Vallier de Thiey du 21 au 25 mars 2016 ; (classes de CP/CE1).

Des « classes poney » sont aussi prévues à L'Escarène.

Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 4 000 € pour l'ensemble des sorties organisées pendant l'année scolaire 2015 - 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que la commune participe à hauteur de 4 000 € pour l'ensemble des sorties organisées pendant l'année scolaire 2015 - 2016.

Cette dépense sera inscrite au budget 2016 de la commune.

## **8<sup>ème</sup> point ; Subventions aux associations 2015 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de demandes de subvention pour les associations :

- Association Amicale des Sapeurs Pompiers : 150 €
- Association des parents d'élèves APETI : 150 €
- Association Secours catholique : 100 €

Considérant ces demandes,

Considérant l'intérêt local de ces associations,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 6574 du budget de la commune qui sont inscrits au Budget 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte,

Décide d'attribuer à :

- Association Amicale des Sapeurs pompiers : 150 €
- Association des parents d'élèves APETI : 150 €  
(non participation au vote de Mme CHOLVIN-HENNION  
(procuration à Mme BARRIOS BRETON et de Mme THOREL)
- Association Secours catholique : 100 €

Les crédits disponibles au chapitre 6574 du budget de la commune sont inscrits au Budget 2015.

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

### **9<sup>ème</sup> point ; Décision modificative N° 3 Budget de la commune M14**

#### **Décision modificative M 14 – N°3**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits figurant au chapitre 012 «charges de personnel» sont insuffisants du fait de l'emploi en cours d'année de contrats aidés.

Cette dépense supplémentaire est compensée par les aides de l'Etat, maintenant ainsi les dépenses nettes de personnel dans une proportion stable depuis plusieurs années.

Des opérations comptables sont nécessaires pour abonder ce chapitre.

Il convient de valider l'opération suivante :

#### **Section de fonctionnement dépenses : chapitre 011 « charges à caractère général » :**

|                                                   |            |
|---------------------------------------------------|------------|
| Article 6042 «Achat prestation de services» :     | - 10 000 € |
| Article 60632 «Fournitures de petit équipement» : | - 05 000 € |
| Article 6064 «Fournitures administratives» :      | - 05 000 € |
| Article 61521 «Entretien de terrain» :            | - 05 000 € |
| Article 61523 «Entretien de voies et réseaux» :   | - 04 000 € |
| Article 61524 «Entretien de bois et forêt» :      | - 01 000 € |
| Article 61551 «Entretien matériel roulant» :      | - 05 000 € |
| Article 6257 «Réceptions» :                       | - 07 000 € |

**Section de fonctionnement dépenses : chapitre 012 « charges de personnel » :**

|                                                        |            |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Article 64131 «Rémunération personnel non titulaire» : | + 05 000 € |
| Article 64162 «Emplois d'avenir» :                     | + 12 000 € |
| Article 64168 «Autres emplois d'insertion» :           | + 15 000 € |
| Article 6453 «Cotisations caisse retraite» :           | + 10 000 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

**Décision modificative M 14 – N°4**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits figurant au chapitre 21 «Immobilisations corporelles» sont insuffisants.

Des opérations comptables sont nécessaires pour abonder ce chapitre.  
Il convient de valider l'opération suivante :

**Section d'investissement dépenses :chapitre 23 « Immobilisations en cours » ;**  
**Programme 1501 : Intempéries novembre 2014 :**

Article 2315 «Immos en cours – inst. techn.» : - 10 000 €

**Section d'investissement dépenses :chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :**

Article 2182 «Matériel de transport» : + 10 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

## **10<sup>ème</sup> point ; Personnel communal : Avenant au contrat collectif – maintien de salaire avec la MNT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention passée avec la MNT, Mutuelle Nationale Territoriale, concernant une garantie de maintien de salaire, pour les agents qui en ont fait le choix, en cas de maladie au-delà de trois mois.

Il informe et donne lecture au conseil d'un projet d'avenant qui sera valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et précisant que le taux de cotisation des agents est porté de 0.90% à 1.04% de leur traitement de base indiciaire brut.

Une délibération est nécessaire pour autoriser monsieur le Maire à signer celui-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à signer cet avenant, effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents avec la MNT.

## **11<sup>ème</sup> point ; Election des représentants au collège François Rabelais : titulaire : Mme CHOLVIN-HENNION Stéphanie, Suppléant : M. NICOLO Antoine :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Considérant la délibération du 22 avril 2014 et la nécessité de désigner de nouveaux représentants,

Considérant les candidatures et le nombre de délégués à élire,  
A procédé à l'élection des représentants au collège François RABELAIS de L'ESCARÈNE à main levée et a élu à l'unanimité :

**Membre titulaire :** Madame Stéphanie CHOLVIN HENNION

**Membre suppléant :** Monsieur Antoine NICOLO

**12<sup>ème</sup> point ; Dénomination de la rue : Callada Thérésius BLANCHI, du nom d'un ancien Maire :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt de donner un nom à une voie menant de la rue de Nice à la rue du Château.

Il propose le nom de «Callada Thérésius BLANCHI» du nom d'un ancien Maire.

Une délibération est nécessaire pour approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la dénomination telle qu'exposée ci-dessus.

**13<sup>ème</sup> point ; Offres de concours :**

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour

**14<sup>ème</sup> point ; Biens vacants sans maître quartier La Pighiéra : parcelles A 983, 987,993,999 et 1000 :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 13 mars 2015,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire des biens situés dans le quartier La Pighiera, Parcelles section C n°983, 987, 993, 999 et 1000 d'une contenance respectivement de 152 m<sup>2</sup>, 8 233 m<sup>2</sup>, 315 m<sup>2</sup>, 118 m<sup>2</sup> et 370 m<sup>2</sup> est décédé il y a plus de 30 ans.

Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux, l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur François CATTALAN, né il y a plus de 150 ans et sans héritiers connus.

Ces biens sont à l'état d'abandon.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Ces biens reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

En vertu de l'article 27 bis du Code du Domaine de l'Etat, modifié par l'article 147 de la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet d'intégrer lesdits biens dans le patrimoine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte,

Autorise monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et formalités administratives à l'effet d'intégrer dans le patrimoine communal les biens ci-dessus désignés et porté au cadastre au compte des domaines et propriétaires inconnus.

### **15<sup>ème</sup> point ; Surveillance des festivités été 2015 : demande de subvention au Conseil Départemental des AM :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la surveillance des festivités qui ont lieu pendant la fête patronale du 24 au 26 juillet 2015 peut être subventionnée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 70% du TTC.

Le montant total prévu des dépenses s'élève à 3 682.50 € TTC.

Une délibération est nécessaire pour compléter ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite du Conseil départemental des Alpes-Maritimes une participation financière selon le plan de financement suivant :

|                                             |               |            |
|---------------------------------------------|---------------|------------|
| Conseil départemental des Alpes maritimes : | 70 % du TTC : | 2 577.75 € |
| Commune :                                   | 30 % du TTC : | 1 104.75 € |
| Coût total TTC :                            |               | 3 682.50 € |

Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents correspondants

La délibération N° 15 a été ajoutée à l'ordre du jour ;  
La délibération N°13 a été retirée de l'ordre du jour ;  
Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité sauf la délibération N° 6 : 12 pour, 7 contre.

### **INFORMATIONS :**

- Unité ALZHEIMER : Unité de 18 lits – démarrage du chantier ;
- Exposition sur les Barbets, chapelle des Pénitents Noirs jusqu'au 17 octobre 2015 ;
- Travaux de voirie communale en cours à différents endroits de la commune ; remerciements de l'association du quartier Montagnac suite aux travaux d'enrobés ;
- Livraison d'un petit véhicule le 16 octobre pour le service du nettoyage et des espaces verts : cette acquisition a bénéficié d'une enveloppe parlementaire du Sénateur Jean Pierre LELEUX ;
- Théâtre tous les 2èmes dimanches de chaque mois à la salle des fêtes ;
- Mise en place du columbarium par les employés municipaux ;
- Visite de l'Evêque, dimanche 25 octobre 2015.

**Le Conseil Municipal ayant examiné tous les points mis à l'ordre du jour, la séance est levée.**